

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 MARS 2023**

Délibération n°

2023015

Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 23

Vote : 23
Pour : 23
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 064-216401000-20230330-2023015-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, située à la Mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Mme Valérie RECart (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Mme Laure TREMOUILLE (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**O.J n°3.3 : Vote du budget primitif
pour l'exercice 2023
Budget annexe de la cantine scolaire**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement, pour le budget annexe de la cantine scolaire.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de voter le budget primitif du budget annexe de la cantine scolaire par chapitre, comme suit :

| Prévisions | Dépenses | Recettes |
|----------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 299 860.67€ | 299 860.67€ |
| Investissement | 0.00€ | 0.00€ |

Section de Fonctionnement :

▪ Dépenses :

| Chapitres | Montants | Vote |
|-----------|-------------|-------------------------------|
| Chap. 011 | 148 860€ | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |
| Chap. 012 | 150 997.67€ | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |
| Chap.65 | 3€ | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |
| Chap.002 | 0€ | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |

▪ Recettes :

| Chapitres | Montants | Vote |
|-----------|------------|-------------------------------|
| Chap. 013 | 221.46€ | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |
| Chap. 70 | 238 890€ | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |
| Chap. 74 | 4 050€ | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |
| Chap. 75 | 56 699.21€ | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |

➤ *Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix.*

Fait à Bassussarry le 30 mars 2023.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

